

COMMUNE DE BRASSEUSE

COMPTE-RENDU de la réunion du Conseil Municipal du 04/09/2018 à 18 h00

Après convocation légale envoyée le 28/09/2018, la réunion s'est déroulée sous la présidence de Monsieur Maxime ACCIAI, maire.

Monsieur le maire vérifie les conditions de quorum : 5 présents

Présents : Maxime Acciai, Amaddio Acciai, Gisèle Lévêque, Chantal Torcheux, Odile Acciai,
Absent excusé : Robert FEYT

Nomination du secrétaire de séance : Madame Odile ACCIAI est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

1 – Délibération n° 2018/368

OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE COORDINATION SPS – à ACRUX- Assainissement collectif

2 – Délibération n° 2018/369

OBJET : DECISION MODIFICATIVE n°2 afin de régler la facture d'aménagement du terrain communal -ancien terrain de foot-

3 – Délibération n° 2018/370

OBJET : Projet de sortie du RPI en « Classe de mer » en Baie de Somme

4 – MISE EN PLACE DE REZO POUCE : Arrêté n° 2018/116

5 – Délibération n° 2018/371

OBJET : Approbation du rapport de la CLECT relatif à l'évaluation des charges transférées

6 – Délibération n° 2018/372

OBJET : convention de rétablissement de voirie communale chemin vicinal n°7 avec la SANEF

7 – Délibération n° 2018/373

OBJET : Indemnité de conseil du Trésorier

DIVERS

- **Quête des Gens du Voyage pour financer la pose des bennes à ordures** : Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal qu'une enveloppe contenant 640 € en espèces lui a été remise par les Gens du Voyage pour les bennes à ordures posées sur le terrain de football par la Communauté de Communes Senlis Sud Oise à sa demande pour que l'endroit reste salubre. Sa question est : de donner cette enveloppe à la CCSSO ou au trésorier de Senlis. La demande de renseignements sera prise par le secrétariat de mairie auprès de la trésorerie de Pont Sainte Maxence
- **Route de La Garenne** : un rendez-vous doit être pris avec l'ADTO pour un chiffrage de la réfection de la route de la Garenne. Le rendez-vous est pris pour le 24/10/2018 et le second Adjoint recevra l'ADTO.
- **Arrêté** : un arrêté doit être pris afin de signaler aux véhicules, les piétons qui peuvent fréquenter le Chemin Vert à partir de La Garenne
- **RPC** : il convient de demander à la mairie de Rully un règlement intérieur et un RIB

La réunion du Conseil Municipal est suivie par une réunion de la Commission des Listes Electorales et une réunion de la Commission d'Urbanisme.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h00

Ont signé au Registre des Délibérations les membres présents

Pour extrait conforme au registre des Délibérations de la Commune de Brasseuse, le 04/10/2018